

Séance
ordinaire du 17
octobre 2022

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU DIX-SEPTIÈME (17^e)
JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DEUX-MIL-VINGT-DEUX (2022) À COMPTER
DE 20 H À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 300, AVENUE DU
SANATORIUM À MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire, *absence motivée*
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire suppléant préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville soit mesdames Kathleen Bossé, greffière, Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Sont également présents messieurs Marc Després et Jérôme Boucher de la Télévision de La Mitis.

MOMENT DE RÉFLEXION

22.10.552

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal malgré l'absence motivée de monsieur Martin Soucy. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

22.10.553

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire suppléant et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

ADMINISTRATION

3. Remerciements à monsieur Gaétan Pineau.

FINANCES

4. Autorisation de signature d'une entente de contribution financière entre la Ville de Mont-Joli et Hydro-Québec dans le cadre du programme 4500 bornes de recharge.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

5. Autorisation d'embauche d'un journalier - poste temporaire.

LOISIRS

6. Autorisation de signature d'une convention d'aide financière entre le ministre de l'Éducation et la ministre déléguée à l'Éducation et responsable de la Condition féminine et la Ville de Mont-Joli.
7. Reconnaissance de deux organismes dans le cadre de la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de loisirs.
8. Autorisation d'assistance à un colloque pour la régisseuse de la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers.

9. Adjudication de contrat à maçonnerie B. Boulanger inc.

10. Autorisation de prêt de barrières anti-émeute.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. Autorisation pour la tenue d'une journée portes ouvertes à la caserne de pompiers.

12. Adoption du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie 2021-2026 de la MRC de La Mitis.

TRAVAUX PUBLICS

13. Adjudication de contrat à RPF Ltée pour la fourniture et l'installation d'un groupe électrogène pour la station des Fusiliers.

14. Adjudication d'un contrat de fourniture de sel de déglçage des chaussées pour l'hiver 2022-2023.

URBANISME

15. Autorisation d'honoraires professionnels supplémentaires à la firme Bureau d'Écologie appliquée.

16. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le 1034, avenue de la Gaspésie.

17. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le 40-42, avenue Doucet.

AFFAIRES NOUVELLES

18. Autorisation de signature d'une entente entre la Ville de Mont-Joli et le Club de hockey Bois BSL de Mont-Joli.

19. Autorisation de versement d'un don.

20. Période de questions.

21. Clôture et levée de l'assemblée.

ADMINISTRATION

22.10.554

REMERCIEMENTS À MONSIEUR GAÉTAN PINEAU

Le conseil municipal tient à remercier monsieur Gaétan Pineau pour ses nombreuses années d'implication au sein du comité consultatif d'urbanisme et du conseil d'administration de la Fondation de la Ville. Monsieur Pineau a, au travers des années, collaboré avec différents membres des comités et du conseil municipal qui ont su profiter de son expertise et de ses idées en plus d'apprécier sa collaboration. Encore une fois, merci!

FINANCES

22.10.555

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET HYDRO-QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME 4500 BORNES DE RECHARGE

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Steve Corneau, directeur des finances, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli l'entente de contribution financière dans le cadre du programme 4500 bornes de recharge intervenue avec Hydro-Québec.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

22.10.556

AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN JOURNALIER - POSTE TEMPORAIRE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Robin Bouchard à titre de journalier – poste temporaire. Monsieur Bouchard sera assujéti à la convention collective du syndicat des travailleuses et

travailleurs de la Ville de Mont-Joli –CSN et sa date d'entrée en fonction sera le 24 octobre 2022.

LOISIRS

22.10.557 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE ENTRE LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION ET LA MINISTRE DÉLÉGUÉE À L'ÉDUCATION ET RESPONSABLE DE LA CONDITION FÉMININE ET LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le maire, monsieur Martin Soucy, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli la convention d'aide financière entre la Ville de Mont-Joli et le ministre de l'Éducation et la ministre déléguée à l'Éducation et responsable de la Condition féminine permettant à la Ville d'offrir la gratuité des cours menant au brevet de moniteurs et de sauveteurs aquatiques.

22.10.558 RECONNAISSANCE DE DEUX ORGANISMES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISMES DE LOISIRS

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la reconnaissance des associations suivantes : Le Hockey sénior de Mont-Joli et le Club de gymnastique Gymn'As de La Mitis puisque ces organismes se sont conformés aux exigences de la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de loisirs de la Ville de Mont-Joli.

Par la même résolution, le conseil autorise le versement de la subvention 2021 au montant 4500\$ au Club Gymn'As.

22.10.559 AUTORISATION D'ASSISTANCE À UN COLLOQUE POUR LA RÉGISSEUSE DE LA BIBLIOTHÈQUE JEAN-LOUIS-DESROSIERS

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise madame Juie Bélanger à assister à la 2^e édition du colloque COSMOSS en lecture qui se tiendra à Rivière-du-Loup le 10 novembre prochain, au coût de 10\$ pour les frais d'inscription. Par la même résolution, le conseil municipal autorise le paiement des frais de déplacement.

22.10.560 ADJUDICATION DE CONTRAT À MAÇONNERIE B. BOULANGER INC.

Item retiré

22.10.561 AUTORISATION DE PRÊT DE BARRIÈRES ANTI-ÉMEUTE

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le prêt de 12 barrières anti-émeute du service des loisirs à SportArt de St-Gabriel le 5 novembre prochain.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

22.10.562 AUTORISATION POUR LA TENUE D'UNE JOURNÉE PORTES OUVERTES À LA CASERNE DE POMPIERS

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la tenue d'une journée portes ouvertes à la caserne de pompiers, le 22 octobre prochain de 10h à 15h.

22.10.563 ADOPTION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE 2021-2026 DE LA MRC DE LA MITIS

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 20 de la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, c. S-3.4), la MRC de La Mitis doit adopter et soumettre son projet de schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2021-2026 (le schéma révisé 2021-2026) à la ministre de la Sécurité publique pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE le projet du schéma révisé 2021-2026 a été présenté à la

Commission de sécurité publique et que celle-ci s'en est déclarée satisfaite;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Mitis doit soumettre le projet du schéma à la consultation de la population sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des pouvoirs conférés à la ministre de la Sécurité publique par l'article 21 de la Loi sur la sécurité incendie, elle pourra délivrer l'attestation de conformité pour le Schéma révisé 2021-2026 de la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions prévues à l'article 20 de la Loi sur la sécurité incendie stipulent que chaque municipalité locale visée par le schéma doit procéder à l'adoption du plan de mise en œuvre prévue au projet définitif de Schéma révisé 2021-2026;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la Ville de Mont-Joli ont pris connaissance du contenu du plan de mise en œuvre du projet de schéma révisé 2021-2026;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité :

- **QUE** le conseil municipal adopte le projet de schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2021-2026 de la MRC de La Mitis;
- **QUE** le conseil municipal adopte le plan de mise en œuvre du projet de schéma révisé 2021-2026 de la MRC de La Mitis;

QUE ladite résolution soit transmise à la MRC de La Mitis aux fins d'une demande d'attestation de conformité à la ministre de la Sécurité publique.

TRAVAUX PUBLICS

22.10.564

ADJUDICATION DE CONTRAT À RPF LTÉE POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN GROUPE ÉLECTROGÈNE POUR LA STATION DES FUSILIERS

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a procédé à un appel d'offres pour la fourniture et l'installation d'un groupe électrogène pour la station des fusiliers;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) entreprises ont présenté des propositions à savoir :

- Les électriciens Desjardins 99 568.35\$ taxes incluses
- RPF Ltée 85 985.51\$ taxes incluses

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la recommandation du directeur du service des travaux publics;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'accorder à RPF Ltée le contrat de fourniture et d'installation d'un groupe électrogène pour la station des Fusiliers, et ce, au montant de 85 985.51\$ taxes incluses.

22.10.565

ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE FOURNITURE DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉE POUR L'HIVER 2022-2023

CONSIDÉRANT QUE le service du greffe a procédé à un appel d'offres pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées pour l'hiver 2022-2023;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) entreprises ont présenté des propositions à savoir :

- Sel Windsor 68 605.01\$ taxes incluses
- Sel Warwick inc. 79 677.68\$ taxes incluses
- Sel Icecat 97 708.94\$ taxes incluses
- Compass mineral ne soumissionne pas

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la recommandation du directeur du service de travaux publics;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accorder à Sel Windsor le contrat de fourniture de sel de déglacage des chaussées pour l'hiver 2022-2023, et ce, au prix unitaire soumis pour un montant total prévisionnel de 68 605.10\$ incluant les taxes.

URBANISME

22.10.566 AUTORISATION D'HONORAIRES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES À LA FIRME BUREAU D'ÉCOLOGIE APPLIQUÉE

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise les honoraires professionnels supplémentaires à la firme Bureau d'Écologie appliquée, et ce, au montant de 1 965.00\$ plus les taxes.

22.10.567 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 1034, AVENUE DE LA GASPÉSIE

CONSIDÉRANT QUE le mandataire a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre de dissimuler le réservoir de propane à l'aide d'une clôture ceinturée alors que le règlement de zonage exige d'être ceinturé complètement de murs et recouvert d'un toit;

CONSIDÉRANT QUE cet immeuble est constitué d'un terrain d'angle bornant à la fois les emprises de la rue d'Anjou et de l'avenue de la Gaspésie. De plus, l'emplacement de cet immeuble est situé au cœur du carrefour giratoire où il y a un flux important de circulation et de fréquentation des lieux tant par la population locale que touristique;

CONSIDÉRANT QUE la clôture proposée serait opaque et permettrait de dissimuler la bombonne de propane en plus d'être esthétique en s'harmonisant avec l'apparence du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne porte pas préjudice à la jouissance du droit de propriété des immeubles avoisinants ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur ;

CONSIDÉRANT l'avis public paru en date du 29 septembre 2022 ;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT la recommandation d'accepter la dérogation mineure par le comité consultatif d'urbanisme;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure.

22.10.568 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 40-42, AVENUE DOUCET

CONSIDÉRANT QUE le mandataire a déposé une demande de dérogation mineure afin de dissimuler une génératrice et le réservoir à l'aide d'une clôture ceinturée alors que le règlement de zonage exige d'être ceinturé complètement de murs et recouvert d'un toit. De plus, l'implantation de la génératrice et du réservoir aurait une marge de la ligne de terrain d'environ 1,22 mètre alors que la norme minimale prescrite est de 2 mètres;

CONSIDÉRANT QUE cet immeuble est constitué d'un terrain d'angle transversal bornant à la fois aux emprises de l'avenue Doucet, de la rue J-Adalbert-Landry et de la rue Lindsay;

CONSIDÉRANT QUE la rue J.-Adalbert-Landry est étroite et que les manœuvres lors des travaux de déneigement pourraient causer des dommages à la base de béton projetée ainsi qu'à la génératrice;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure pourrait porter

atteinte à la jouissance aux propriétaires d'immeubles voisins causé par le bruit de la génératrice ainsi que les difficultés lors des travaux de déneigement;

CONSIDÉRANT le respect des objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'avis public paru en date du 29 septembre 2022 ;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable de la dérogation mineure par le comité consultatif d'urbanisme;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil refuse la demande de dérogation mineure.

AFFAIRES NOUVELLES

22.10.569 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LE CLUB DE HOCKEY BOIS BSL DE MONT-JOLI

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Roch Nadeau, directeur du service des loisirs, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli l'entente intervenue entre la Ville de Mont-Joli et le Club de Hockey Bois BSL de Mont-Joli pour la saison 2022-2023.

Le conseil municipal a pris connaissance et approuve le protocole tel que soumis.

22.10.570 AUTORISATION DE VERSEMENT D'UN DON

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le versement d'un don de 1500.00\$ à la Chambre de Commerce et Industrie Mont-Joli Mitis pour un vin d'honneur.

22.10.571 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

22.10.572 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20h15 il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Denis Dubé
Maire suppléant

Kathleen Bossé
Greffière